

Commission Développement Economique et Emploi du Conseil de Développement de la Région de Reims (CD2R)

Atelier préparatoire du 16 mai 2011

Groupe de travail : « L'emploi par le développement économique au
travers de Reims 2020 »

« Comment mettre en œuvre une dynamique économique, vecteur
d'emplois sur notre territoire ? »

Intervenant : Gilles POUTHAS

Rapporteur groupe 1 : Dominique LEDEME

Rapporteur groupe 2 : Pierre TRIDON

1. Les propos introductifs de Gilles POUTHAS :

« *Le développement économique et emploi : Quel regard sur le territoire ?* »

Il est important de porter la réflexion sur deux points importants que sont endogènes et exogènes. Quelle est la différence fondamentale qu'il peut y avoir entre ces deux termes qui sont aujourd'hui applicable sur le territoire ?

Le développement exogène est une stratégie de développement qui s'appuie sur la viabilité du territoire en terme de coût.

La stratégie exogène des territoires vise à attirer le capital en mettant en avant une particularité, qui se traduit comme un avantage pour la firme.

On distingue systématiquement trois modèles qui peuvent s'interpréter :

- La valorisation quasi-publicitaire du territoire, dans une perspective de marketing territorial.
- La mise en avant de la compétitivité prix du territoire
- Et une politique de valorisation des compétences du territoire.

Un territoire exogène doit être pensé comme une ressource. Les entreprises affectent dans leur stratégie des allocations, des moyens, et elles regardent le territoire comme une ressource où elles vont aller chercher ce dont elles ont besoins pour réaliser leurs objectifs.

Ce n'est pas seulement la question du territoire exogène qui est posée mais aussi le caractère hétéronome du territoire.

André GORZ définit l'hétéronomie selon une non maîtrise du sujet et une perte d'autonomie. L'enjeu consiste donc à définir des espaces d'autonomie.

La proximité est aussi une source d'appropriation des conditions de développement que l'on trouve dans les expériences de développement endogène des territoires.

Le développement endogène est un développement qui ne se base pas l'attractivité. Il consiste à construire une base locale d'activité, en misant sur des facteurs non mobiles.

Dans cette vision, l'action publique vise (du local au supranational) à valoriser :

- l'innovation,
- les initiatives locales,
- les facteurs endogènes spécifiques...

Une personne acquière au fil du temps un capital social, qu'elle perd lorsqu'elle doit aller là où se crée l'emploi. Ce capital social comprend un réseau de solidarités familiales et amicales, le crédit acquis auprès de voisins ou de commerçants, la reconnaissance sociale et professionnelle.

Tout ceci constitue le développement local endogène.

Il est à noter que l'opposition entre développement exogène et développement endogène a pour enjeu le partage de la rente entre les firmes transnationales et les acteurs locaux.

Le développement endogène mise sur la pérennité des actions et non sur la recherche d'un avantage non durable lié à la mobilité du capital. Il repose sur une forte part de collectif et de coopération, sur un développement de réseau dans lequel s'illustrent des tissus de PME.

Le développement endogène sous entend donc essentiellement deux choses :

- une valorisation maximale des ressources disponible localement
- une territorialisation de l'activité économique.

Dès lors la question qui se pose est celle de l'articulation entre la logique de la territorialisation et celle de la globalisation ?

L'endogénéité n'étant pas synonyme de développement en vase clos, comment la dimension locale et l'ouverture internationale peuvent s'articuler, dans des expériences endogènes de développement ?

La réponse semble être par une approche stratégique de l'enjeu.

Dans une approche innovante de l'emploi, les emplois peuvent se décliner en trois catégories :

- les emplois d'entraînement qui sont nécessaire à une dynamique économique, sont issus du domaine de l'innovation et doivent constituer le cœur dynamique de développement local
- les emplois d'accompagnement aux emplois d'entraînement qui se développe essentiellement dans les services (du bureau d'étude à l'entreprise d'intérim).
- les emplois d'accompagnement aux personnes.

A la place d'un capitalisme où se confrontaient capital et travail, on doit faire une place à une tension intégrant le territoire.

Cela suppose d'identifier qui compose le territoire, qui sont les acteurs qui, à la différence du capital ne sont pas mobiles. On recensera :

- le travail, salarial local, travailleurs indépendants, petits entrepreneurs, qui à des degrés divers sont plus ou moins immobiles ;
- les pouvoirs publics, services publics, gestionnaires des infrastructures ;
- les habitants, notamment les moins mobiles des habitants (retraités, paysans, artisans...)

En conclusion, pour un développement local endogène, la mise en place de services clés est nécessaire :

- les services de proximité qui permettent l'embellissement, l'entretien, la sécurité, l'image et l'attractivité du quartier.
- la réglementation et le contrôle d'application des textes qui doivent être repensé localement, pour chaque secteur économique, afin qu'ils appuient la stratégie de développement de la ville.
- les achats publics qui constituent un levier économique important et qui doivent davantage être vu comme un élément de soutien au développement.
- Fournir une information publique de valeurs aux entrepreneurs et aux autres acteurs économiques qui permettra de donner un service public essentiel pour l'avenir des territoires.

2. Notre vision du développement économique sur le territoire :

Le projet Reims 2020 donne une vision exogène du développement économique. Le conseil de développement de la région de Reims met l'accent sur un développement économique endogène du territoire.

Le modèle de développement économique doit apporter une approche sociale. La place de l'habitant doit être au cœur des projets de développement économique.

Le développement économique concerne l'ensemble du Pays Rémois dans toutes ses spécificités et notamment l'agriculture, il faut alors envisager une vision d'un développement économique articulant le rural et l'urbain. L'autonomisation du territoire doit alors prendre en compte l'économie des transports mais aussi les ressources. La réflexion du CD2R place une problématique :

- la gouvernance du territoire
- les réseaux et les alliances (G10, Bassin Parisien...)
- les moyens mis en œuvre pour permettre ce développement économique (outils, échelles...)

Ainsi, le développement économique du territoire devrait résulter « d'un processus collectif et permanent d'innovation territoriale. Ce processus s'enracine dans des territoires de vie, il y fédère et organise en réseau les acteurs économiques, sociaux, environnementaux et culturels pétris d'une culture commune de projet au centre duquel figure le bien collectif et individuel des habitants ». (cf. « vision et stratégie pour « Reims 2020 » »)

3. Les objectifs d'un développement économique cohérent au territoire :

Le Développement économique du territoire doit être créateur d'emploi afin de permettre à la population du territoire d'exercer leur profession sur leur territoire affectif.

L'objectif doit être d'utiliser au mieux la ressource universitaire afin de permettre aux jeunes diplômés de rester sur le territoire et permettre l'accroissement d'une dynamique économique de territoire.

Le développement économique devra être appréhendé au travers de 3 composantes :

- Services publics
- Services privé à but lucratif ou non lucratif
- L'économie sociale (partenaires sociaux et monde associatif...)

De plus, Reims est forte d'un patrimoine économique et social (histoire humaniste, positionnement géographique...) dans lequel il faudra trouver les fondements d'un développement économique endogène.

4. Les pistes d'actions et de réflexions évoqués en faveur d'un développement économique endogène.

Différentes pistes d'actions et de réflexions ont été évoqué au cours de cette commission du développement économique et de l'emploi :

❖ Créer collectivement un processus de coproduction pérenne

- réaliser un inventaire, un état des lieux pour mettre en évidence les possibilités et les ressources du territoire économique.

Exemple : les locaux disponibles à la reconversion, ou les territoires (cf. BA 112)

- disposer d'un outil stratégique de veille, d'un centre d'appui des idées et des questionnements lié au développement économique et d'emploi afin de permettre la réalisation d'évaluation des dynamiques du territoire.
- permettre la sécurisation des secteurs professionnels pour accompagner les entreprises et l'évolution des carrières par la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GEPC).
- Analyser le tissu local endogène de l'économie du territoire (les PME, les jeunes...)

❖ Promouvoir le développement endogène

- La notion de circuit court a été évoquée afin de permettre une production alimentaire de proximité
- la réflexion sur l'agro industrie : le développement de l'activité économique de l'agro industrie doit aussi prendre en compte un développement économique durable avec la préservation des ressources du territoire.
- La réindustrialisation du territoire avec les différentes filières ; et notamment la filière Champagne-luxe, qui devra être attentif sur le bassin rémois, à la production sur le territoire de ce qui permet la vente du Champagne (ex : la verrerie, les bouchons...)
- La notion de filières doit venir en accompagnement d'un processus de valorisation du territoire (filieres patrimoine et éco bâtiment)

❖ Amplifier les coopérations multipolaires pour renforcer le développement exogène

- Favoriser la coopération par connexion avec les pôles métropolitains du G10
- Développer la mécanique des échelles de territoire pour le développement économique (le pays, l'agglomération, la ville, le quartier...)

❖ Valoriser les capacités locales de création et d'innovation

- Rôle de l'université : mettre en avant un développement le qualitatif par des moyens, de la recherche, de l'innovation, des moyens humains plutôt qu'à l'aspect des bâtiments en soi. Dès lors, une piste de réflexion se pose, le regroupement des universités constitue-t-il une stratégie au développement de l'attractivité du territoire ?

❖ Investir dans la mise en culture pour une animation territoriale

- Promouvoir l'attractivité du territoire par un grand équipement type ARENA, ZENTIH afin d'accueillir et participer à l'attractivité économique d'un territoire, et permettre une dynamique collective.

5. La conclusion de la réflexion sur le développement économique et de l'emploi du territoire :

La contribution du Conseil de Développement de la Région de Reims débouche sur plusieurs pistes d'actions et de réflexions. Il s'agit, dès lors de promouvoir le développement endogène du

territoire mais aussi d'amplifier les coopérations multipolaires pour renforcer le développement exogène.

Il est alors nécessaire d'envisager un outil de coopération entre entreprises, partenaires sociaux et établissements universitaires.

La proposition du CD2R à la promotion du développement économique endogène appuie significativement l'interaction avec les différents acteurs du territoire. Il ne s'agit pas seulement des entrepreneurs et sociétés de capitaux, mais aussi des sociétés de personnes. Ce sont les acteurs qui créent le développement de l'activité économique du territoire. Un partenariat de confiance avec les partenaires sociaux, et l'implication du salarié dans le projet d'adaptation doivent faire l'objet d'activité d'accompagnement du développement économique endogène.

Il est nécessaire de faire vivre le système de développement économique territoriale dans son ensemble au travers de la mise en culture du territoire, c'est-à-dire de la mise en action des activités d'innovation, de création et de participation de l'ensemble des acteurs qui font le création culturelle qui contribue à donner une image, une identité du territoire.